



ASSOCIATION LES ALBINOS D'HEMA NAYELE

Sensibiliser, soigner, soutenir et aider à l'intégration sociale des
Albinos

Regrouper les albinos de la Picardie

Parrainer les enfants

Valoriser l'art et la culture traditionnelle Africain

Récupération de tous matériels pour la mise en place d'un centre
socio-culturel

Fiche de parrainer

Parrainage à partir de 20 euros par moi

Parrainage commencé le : / / 2015

Parrain

PHOTO
DU
PARRAIN

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Portable :

E-mail :

Situation professionnelle :

Créée et déclarée le 15 octobre 2009 à la Sous-Préfecture de Compiègne

Enregistré sous le n° W60300227 - SIRET : 789 377 967 0011

Tel 07 82 48 43 55

E-mail : albinayelea2010@gmail.com / albiburkina@hotmail.fr

Site : www.albinayele.org



ASSOCIATION LES ALBINOS D'HEMA NAYELE

Sensibiliser, soigner, soutenir et aider à l'intégration sociale des
Albinos

Regrouper les albinos de la Picardie

Parrainer les enfants

Valoriser l'art et la culture traditionnelle Africain

Récupération de tous matériels pour la mise en place d'un centre
socio-culturel

Déclaration – Parent (ou tuteur)

Je soussigné (e) Monsieur père de déclare exactes les informations indiquées
dans la zone renseignements enfant.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays : Burkina-Faso

Téléphone :

Portable : 00226

Situation familiale :

Situation professionnelle :

Autres informations :

.....

.....

Créée et déclarée le 15 octobre 2009 à la Sous-Préfecture de Compiègne

Enregistré sous le n° W60300227 - SIRET : 789 377 967 0011

Tel 07 82 48 43 55

E-mail : albinayelea2010@gmail.com / albiburkina@hotmail.fr

Site : www.albinayele.org



ASSOCIATION LES ALBINOS D'HEMA NAYELE

Sensibiliser, soigner, soutenir et aider à l'intégration sociale des Albinos
Regrouper les albinos de la Picardie
Parrainer les enfants
Valoriser l'art et la culture traditionnelle Africain
Récupération de tous matériels pour la mise en place d'un centre socio-culturel

L'enfant

PHOTO
DU
PARRAIN

Nom : Prénom :

Date de naissance : Nationalité :

Adresse : Secteur n°

Code postal : Ville :

Pays :

Description (physique et caractère) :

Etat de santé :

.....

.....

Suivi de l'association :

.....

Observations, au projet du parrainage :

.....



ASSOCIATION LES ALBINOS D'HEMA NAYELE

Sensibiliser, soigner, soutenir et aider à l'intégration sociale des Albinos
Regrouper les albinos de la Picardie
Parrainer les enfants
Valoriser l'art et la culture traditionnelle Africain
Récupération de tous matériels pour la mise en place d'un centre socio-culturel

UNE REDUCTION D'IMPOT POUR VOS DONNS

us pouvez déduire de votre impôt sur le revenu plus de la moitié de vos **dons**.

Le montant de la réduction d'impôt dépend de l'organisme bénéficiaire du **don**.

Un **don** versé à un organisme d'aide aux personnes en difficulté (offrant aide alimentaire, soins et hébergement aux démunis, en France ou à l'étranger) vous permet de déduire de vos impôts 66 % du montant de votre **don** dans la limite de 422 euros.

Au-delà de 422 euros, la déduction est de 60 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

La limite de 422 euros comprend l'ensemble des **dons** versés en 2004 aux organismes d'aide aux personnes en difficulté.

Une réduction de 75 % à compter de 2005

Pour les **dons** versés à compter du 1er janvier 2005, la réduction passe à 75 % du montant de vos **dons** annuels jusqu'à 470 euros.

Pour la part des **dons** comprise entre 470 euros et 20 % de votre revenu imposable, elle est de 66 % (au lieu de 60%).

Quelques exemples d'organismes d'aide aux personnes en difficulté : Croix Rouge française, Médecins Sans Frontières, Médecins du monde, Action Contre la Faim, Handicap International, Secours populaire, Secours catholique, UNICEF...

Dons aux œuvres

Pour les **dons** aux organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique, comme la Fondation du Patrimoine... vous bénéficiez également d'une réduction d'impôt.

Elle est de 60 % du montant des **dons** versés en 2004, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

A compter des **dons** versés en 2005, la réduction est de 66 %, toujours dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Un report possible pendant 5 ans

Lorsque le montant total des **dons** versés est supérieur à 20 % de votre revenu imposable, vous pouvez reporter l'excédent sur les cinq années suivantes. Il ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Pour bénéficier de la réduction d'impôt, vous devez joindre à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que les associations vous adressent.

Si vous déclarez vos impôts par internet, vous n'avez pas à envoyer de justificatifs. Vous devez simplement les conserver pour les présenter en cas de demande éventuelle du centre des impôts.

Créée et déclarée le 15 octobre 2009 à la Sous-Préfecture de Compiègne

Enregistré sous le n° W60300227 - SIRET : 789 377 967 0011

Tel 07 82 48 43 55

E-mail : albinayelea2010@gmail.com / albiburkina@hotmail.fr

Site : www.albinayele.org